



Le + syndical

- La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Délégués syndicaux

Alina TORTOCHAUT Délégué Syndical central UES

- Mireille DE VOLDER (GFI Informatique Méditerranée) - Alain GUILLOU (GFI Informatique OUEST) - Benoît WENK (GFI Informatique EST) -
- Olivier YERLE (GFI Progiciels) - Pierre ROI (GFI Informatique et Production) -

Numéro 129 - 17 mai 2010

- Section syndicale **CFE-CGC** Groupe GFI
Bureau 624 , 12 rue Rouget de Lisle
92130 Issy les Moulineaux
- Mail : cgcgfi@free.fr - tél : 01 46 62 34 58
(répondeur si absent) port : 06 83 09 41 92
WEB : www.fieci-cgc.org/cgcfi ou
moteur de recherche + cgcgfi

Saint Ouen : HQE ou HQS ?

Les 14 cibles

HQE®exploitation

Haute Qualité
Environnementale

Eco-construction

Cible 1 : relations des bâtiments avec leur environnement immédiat

Cible 2 : choix intégré des procédés et produits de construction

Cible 3 : chantier à faibles nuisances

Eco-gestion

Cible 4 : gestion de l'énergie

Cible 5 : gestion de l'eau

Cible 6 : gestion des déchets d'activité

Cible 7 : gestion de l'entretien et de la maintenance

Confort

Cible 8 : confort hygrothermique

Cible 9 : confort acoustique

(NB : directement liée au niveau défini en construction, ne peut pas être amélioré)

Cible 10 : confort visuel

Cible 11 : confort olfactif

Santé

Cible 12 : qualité sanitaire des espaces

Cible 13 : qualité sanitaire de l'air

Cible 14 : qualité sanitaire de l'eau

Après établissement, notamment, des profils d'évaluation QEBE (Qualité Environnementale du Bâtiment Exploitation) et QEP (Qualité Environnementale des Pratiques) ainsi que du niveau de performance revendiqué (niveau de base, performant ou très performant), un organisme certificateur effectue des audits tous les 11 mois, évalue le niveau atteint par les 14 cibles puis attribue une certification suite à d'éventuelles actions correctives.

12 mai 2010 : le CHSCT de GFI Progiciels ferme le ban des 11 CHSCT consultés pour la 1^{ère} phase des aménagements du site de Saint Ouen et des opérations de déménagement des salariés vers ce site. **Principaux thèmes examinés :** la conformité du bâtiment, les plans d'implantation des salariés sur les plateaux et le cloisonnement des espaces de travail

Sur ces deux derniers points, le bât blesse :

- il subsiste des « OPEN SPACES » beaucoup trop denses (espace de travail partagés par 15 ou 20 salariés, voire plus ...avec parfois à peine 6m² par salarié et des co-activités peu compatibles),
- le nombre de salles de réunion accessibles sans planification est insuffisant (or, en « OPEN SPACES », interdiction de tenir des *petites-réunions-informelles-sur-un-coin-de-bureau* !).

En plus, et à l'encontre des recommandations prudentes formulées par les experts mandatés par certains CHSCT, la direction impose un processus à la « va-vite » pour le choix du futur mobilier, au lieu d'essais réalisés en situations réelles de travail, pour les divers métiers exercés et pendant une durée suffisante ! Qu'on en juge : une simple exposition de quelques heures des diverses configurations de mobilier possibles, sous le regard « très attentionné » des fournisseurs « pré-sélectionnés » par la direction, et à l'intention d'un groupe restreint de salariés...dont la direction attend le meilleur choix ...très rapidement !

Enfin, le **planning des déménagements paraît bien trop serré par rapport aux travaux restant à réaliser** ...tout spécifiquement pour les équipes d'Issy Val de Seine, dont le bail arrive à échéance le 30 juin prochain !

La CFE-CGC partage l'analyse du CHSCT de GFI Progiciels : les conditions de travail sont le point crucial qui conditionnera la réussite du projet ! L'optimisme affiché par la direction sur ce sujet dès décembre 2009, pourrait être mis en défaut par des contraintes de terrain...et les salariés...déchanter !

La CFE-CGC déplore que la direction, tout en prenant acte de la nécessité de maintenir une « annexe » à Clichy (cf notre suggestion prudente exprimée le 3 décembre 2009, à V ROUAIX), n'ait pas saisi l'opportunité de l'agrandir pour optimiser la répartition des effectifs entre les deux sites, et proposer réellement à chacun, des « conditions de travail de haute qualité » !

Inutile de se voiler la face : tous les acteurs compétents, parmi lesquels la médecine du travail, reconnaissent que les pathologies induites par des espaces de travail trop denses, sont nombreuses et lourdes (niveau sonore élevé, déconcentration, stress, etc ...) ! A contre-courant, la direction persiste pourtant à le nier : « ce sont désormais les nouveaux environnements de travail qu'on rencontre dans toutes les sociétés *high-tech*... », « les OPEN SPACES ne sont pas le problème, c'est leur aménagement qui est important ».

Même s'il est réalisé à la va-vite ? Allons donc !

La CFE-CGC encourage la direction, qui affiche par ailleurs une grande motivation à « décrocher » la certification très *tendance* « HQE » Haute Qualité Environnementale pour l'exploitation du bâtiment de Saint Ouen (cf. les « 14 cibles » énumérées ci-contre), à faire preuve de la même détermination dans l'application des normes relatives aux espaces de travail des salariés, et à décrocher la certification très prisée également : « HQS » Haute Qualité Salariale !

La CFE-CGC

Rémunérations fixe et variable : les représentants des salariés élus au Conseil de surveillance du FCPE GFI EXPANSION interpellent V ROUAIX à l'occasion de l'AG du 19 mai 2010 !

Pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, le **Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE) « GFI EXPANSION »** est l'un des supports d'investissement pour l'Epargne Salariale, parmi d'autres supports proposés dans le Plan d'Epargne Entreprise (PEE) du Groupe GFI. La caractéristique essentielle de ce FCPE est d'être **exclusivement investi en actions GFI Informatique.**

Du fait de l'absence de tout dispositif d'Epargne Salariale efficace dans le Groupe GFI (Intéressement, Participation...) qui sont ses sources habituelles d'alimentation annuelles, **l'actif géré dans ce FCPE reste stable : il s'établit néanmoins à environ 200.000 actions soit 0,4% du capital de GFI Informatique .**

Comme tout FCPE, il dispose d'un Conseil de Surveillance (CS) composé d'autant de membres représentants les salariés porteurs de parts (élus tous les 3 ans par eux et parmi eux) que de membres représentant la direction et désignés par elle.

Réuni au moins une fois par an, les représentants salariés (3 à ce jour) y exercent leurs droits de vote (200.000) sur les résolutions présentées aux actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale de GFI Informatique (AG).

La résolution n°5 qui sera présentée au cours de l'AG du 19 mai 2010, a particulièrement retenu leur attention : **non seulement ils voteront CONTRE**, mais ils exerceront leur droit d'actionnaire à interpellier le Président du Conseil d'administration, V ROUAIX, pour des explications complémentaires en séance !

Dans le contexte des récentes « manipulations » de la direction sur les rémunérations variables, et de l'évolution misérabiliste et discrétionnaire des rémunérations fixes, la CFE-CGC soutient totalement cette initiative !

Lire ci-contre, le texte transmis au Président du Conseil d'administration de GFI Informatique

Elections des représentants du personnel à GFI Infogen Systems et GFI Chronotime :

Premières élections dans le Groupe GFI à se dérouler dans le cadre de la nouvelle loi de représentativité syndicale du 20 août 2008, l'enjeu du 1^{er} tour les 27 et 28 mai 2010, était de taille pour tous les syndicats: **seuls ceux ayant présenté une liste et recueilli au moins 10% des voix seront déclarés « représentatifs »** donc disposant du droit de négocier et de signer des accords d'entreprise applicables aux salariés de chacune de ces filiales.

En dépit de l'obstruction de la direction à tout appel à candidature auprès des salariés, la CFE-CGC a présenté une liste à GFI Infogen Systems.

En revanche, les salariés de GFI Chronotime n'ont pas franchi le pas, ni avec la CFE-CGC ni avec aucun autre syndicat.

Sans doute disposaient-ils d'informations suffisamment fiables, leur permettant d'être certains, qu'à aucun moment, au cours des 4 années à venir (durée du mandat), ils ne seront confrontés à une situation requérant le soutien d'un syndicat. Dans leur intérêt, la CFE-CGC souhaite qu'effectivement, la conjoncture puisse leur donner raison ...

Question posée par les représentants salariés du Conseil de Surveillance du FCPE GFI EXPANSION, au Président du Conseil d'administration de GFI Informatique, dans le cadre de l'Assemblée Générale du 19 mai 2010

Paris, le 10 mai 2010

Les représentants salariés du conseil de surveillance du FCPE GFI EXPANSION, exclusivement investi en actions GFI Informatique, ont pris connaissance de la résolution n° 5 relative à la « convention réglementée avec la société AUTEUIL Conseil », proposant aux actionnaires d'approuver l'avenant du 1^{er} avril 2010 au contrat de services de la société AUTEUIL Conseil avec GFI Informatique, **avenant comportant une réévaluation de la base annuelle des honoraires et fixant un complément d'honoraires au titre de 2009.**

Les représentants salariés constatent une hausse significative (+6%) de la base annuelle des honoraires et surtout une progression de +88% du complément d'honoraires par rapport à celui attribué au titre de 2008 (202.500€ contre 108.000€).

Tout en prenant en considération le fait que M Vincent ROUAIX, seul associé de AUTEUIL Conseil, est devenu PDG du Groupe GFI en avril 2009 et assume depuis lors, des responsabilités élargies (supervision de l'Europe du Sud et du Canada notamment, en plus de la France), **les représentants des salariés au Conseil de Surveillance du FCPE GFI EXPANSION, tiennent à faire remarquer que ces revalorisations d'honoraires sont très largement supérieures à celles des rémunérations fixes (6000 salariés concernés) et variables (1000 salariés concernés) des salariés du Groupe GFI en France.**

En effet, du fait notamment de l'effondrement du Résultat Opérationnel Courant (-33% selon les données pro forma établies par le Groupe), la direction a décidé :

- 1- d'amputer de 60% le montant global des rémunérations variables dues aux salariés au titre de 2009,
- 2- de procéder à un blocage des salaires à partir du 2^{ème} semestre 2009 conduisant à l'absence de revalorisation des rémunérations fixes pour 60% des salariés du Groupe GFI en France et à une revalorisation de l'ordre de 3% pour les autres (cf. les statistiques salariales transmises par la direction dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires)

Ceci nonobstant la mise en place d'autres mesures d'économie impactant également les rémunérations, et notamment :

- le non paiement de commissions dues à certains commerciaux,
- la possibilité pour certains salariés, d'une intégration dans leur rémunération fixe d'une proportion réduite et discrétionnaire comprise entre 0% et 60% de leur rémunération variable, sous la condition expresse du renoncement à la rémunération variable due au titre de 2009 et à toute rémunération variable dans l'avenir.

Dans ce contexte de difficultés économiques, les représentants des salariés au Conseil de Surveillance du FCPE GFI EXPANSION demandent à la direction les raisons précises et les bases ayant étayé la décision de procéder à de telles revalorisations :

- 1- pour le complément d'honoraires du, au titre de 2009, par GFI Informatique à AUTEUIL Conseil (+88%),
- 2- pour la base annuelle des honoraires dus par GFI Informatique à AUTEUIL Conseil (+6%).

RETRAITES : la CFE-CGC vous informe en temps réel sur ce dossier crucial et souhaite également recueillir les attentes de chacun d'entre vous !

Pour ce faire, elle a lancé un forum à votre intention :

http://www.cfecgc.org/ewb_pages/c/contribution-forum-sur-les-retraites-77.php

Exprimez vous dès aujourd'hui !